



Association Marocaine  
de Sciences Economiques

[www.amse.ma](http://www.amse.ma)

**Document de travail**

**AMSE WP N° 2013- 14**

**Structure de la fiscalité marocaine entre les  
considérations d'équité sociale et d'efficacité  
économique : Une analyse en équilibre général  
appliquée**

**Meryem CHIADMI**

**Professeur à l'Université Mohammed V - Souissi, FSJES-Salé**

**Mohamed KARIM**

**Professeur à l'Université Mohammed V- Souissi, FSJES-Salé**

**Meriem OBADA**

**Professeur à l'Université Mohammed V- Souissi, FSJES-Salé**

## Résumé

La recherche de systèmes fiscaux adéquats aux structures économiques et sociales des pays est une préoccupation pour répondre aux objectifs de compétitivité (attractivité du pays par sa fiscalité), d'équité (acceptation sociale) et d'efficacité (générer des ressources pour fonctionner).

C'est dans ce sens et surtout dans un contexte de crise des finances publiques que le Maroc a connu sa principale réforme fiscale en 1984 qui s'est traduite par l'introduction des principaux impôts actuels. Par la suite, une réflexion a été menée sur les mécanismes permettant la simplification, l'efficacité et l'harmonisation du système fiscal. Ces réaménagements ont permis au Maroc de se doter d'un système fiscal comportant les caractéristiques d'une fiscalité moderne mais sans pour autant atteindre les objectifs assignés à savoir l'équité sociale et l'efficacité économique.

Notre propos dans cette communication est de contribuer, à travers la conception d'un modèle, à mettre la lumière sur le meilleur dosage à opérer entre fiscalité directe et indirecte afin d'optimiser la variable fiscale et lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu.

Keywords : Structure fiscale, efficacité économique, équité sociale, Modèle d'Equilibre Général.

JELClassifications : K25, J23, I8, F5

## **Introduction**

Le défi du développement social et économique, de réduction de la pauvreté et de réalisation du bien être social laisse les Etats en recherche continue de politiques de gouvernance économique et financière adéquates, capables de mobiliser des ressources nationales.

La fiscalité est un outil fort à la disposition des puissances publiques, surtout dans les pays en voie de développement, pour orienter la politique économique vers la réalisation de la croissance et le progrès économique et social.

La recherche de systèmes fiscaux adéquats aux structures économiques et sociales des pays est une préoccupation pour répondre aux objectifs de compétitivité (attractivité du pays par sa

fiscalité), d'équité (acceptation sociale) et d'efficacité (générer des ressources pour fonctionner).

C'est dans un contexte de crise des finances publiques que le Maroc a connu sa principale réforme fiscale. C'est une loi cadre, promulguée en 1984, qui a fixé le cadre général de cette réforme. Celle-ci s'est déployée progressivement sur plusieurs années et s'est traduite par l'introduction des principaux impôts actuels.

Les premières assises de la fiscalité de l'année 1999, ont permis de mener la réflexion sur les mécanismes permettant la simplification, l'efficacité et l'harmonisation du système fiscal. Depuis, plusieurs mesures ont été introduites par les lois de finances entre 2000 et 2010 (la mise à niveau des textes fiscaux 99- 2003, la réforme de la TVA en 2005, l'édition du code général des impôts en 2007, la réforme de l'IS en 2008, la réforme de l'IR en 2010, etc.).

Ces réaménagements ont permis au Maroc de se doter d'un système fiscal comportant les caractéristiques d'une fiscalité moderne mais sans pour autant atteindre les objectifs assignés à savoir l'équité sociale et l'efficacité économique.

Une analyse du système fiscal passe par une meilleure compréhension de ses structures et par l'identification des différents impôts qui représentent en termes de recettes les piliers du système. Selon le rapport économique et financier 2011, la TVA à elle seule, représente 39% des recettes fiscales suivie de l'IS avec 22% des recettes et l'IR avec 15%. Ces trois impôts cumulés représentent 76% des recettes fiscales totales. Vu l'importance de ce triptyque, nous allons y focaliser en grande partie notre analyse afin d'évaluer l'impact des recettes fiscales sur le développement économique en général et sur l'équité sociale en particulier. Notre propos est de contribuer à mettre la lumière sur le meilleur dosage à opérer entre recettes fiscales et dépenses fiscales d'une part et entre fiscalité directe et fiscalité indirecte d'autre part afin d'optimiser la variable fiscale et lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui est attribué.

Pour ce faire, notre communication s'articulera autour des points suivants : nous commencerons par une brève description des principaux impôts constituant le panorama fiscal

marocain pour ensuite analyser les recettes et les dépenses fiscales. Nous finirons par la construction d'un modèle d'équilibre général qui nous permettra de tirer les conclusions qui s'imposent quant à répondre à notre question centrale : de quelle manière un meilleur arbitrage fiscal permettra de remédier aux insuffisances décelées notamment en matière de développement économique et social.

## **1- Présentation des principaux impôts constitutifs du système fiscal marocain**

Suite aux réformes menées dans les années 80, le système fiscal marocain, en reposant sur des objectifs de simplicité, d'efficacité et d'équité, s'est doté d'une architecture d'imposition semblable dans sa globalité à celle du monde occidental. Il repose fondamentalement sur trois grands impôts à savoir la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en 1986, l'impôt sur les sociétés (IS) en 1988 et l'impôt général sur le revenu (IGR) en 1990 devenu IR en 2006<sup>1</sup>.

Dans sa pratique, le système fiscal marocain repose sur le principe de déclaration pour la plupart des impôts (IS, TVA, Droits d'enregistrements, etc.) et sur la retenue à la source pour d'autres impôts plus simples à cerner (IR salarial et prélèvements sur les placements financiers).

En tant qu'instrument économique d'incitation et d'encouragement, le système fiscal marocain accorde plusieurs avantages fiscaux sous forme d'exonérations, d'abattements ou d'impositions à des taux réduits.

Ces mesures, en plus qu'elles représentent un coût important se chiffrant à des dizaines de milliards de DH, écartent le système des objectifs qui lui sont assignés.

**L'impôt sur le revenu (IR)** est un impôt direct, global, déclaratif et annuel calculé selon un barème progressif (c'est-à-dire un impôt unique à taux progressif et personnalisé avec des taux

---

<sup>1</sup> Code général des impôts, 2012.

libératoires pour certains revenus). Il s'applique selon l'article 22 du code général des impôts aux revenus et profits des personnes physiques et des sociétés des personnes physiques n'ayant pas opté pour l'impôt sur les sociétés. Les revenus concernés sont : les revenus salariaux, les revenus professionnels, les revenus et profits fonciers, les revenus et profits de capitaux mobiliers et les revenus agricoles.

**L'impôt sur les sociétés (IS)** s'applique aux revenus et bénéfices réalisés par les sociétés de capitaux et autres personnes morales réalisant des opérations lucratives et sur option, à des sociétés de personnes. Le taux de l'IS est fixé à 30% depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2008, exception faite des institutions financières qui sont imposées au taux dérogatoire de 37%.

D'autres taux spécifiques de 8.75% , de 10% et de 17.5% s'appliquent respectivement pour les entreprises qui exercent leurs activités dans les zones franches d'exportation, durant les vingt (20) exercices consécutifs suivant le cinquième exercice d'exonération totale et pour les sociétés de services ayant le statut "Casablanca Finance City" , pour les banques offshore (sur option) durant les quinze (15) premières années consécutives suivant la date de l'obtention de l'agrément et pour les entreprises exportatrices, hôtelières et minières après cinq années d'exonération totale.

Ajoutons à ces taux, deux taux retenus à la source : 10 % du montant des produits des actions, parts sociales et revenus assimilés et 20 % du montant, hors taxe sur la valeur ajoutée, des produits de placements à revenus fixes.

Un taux de 15% a été prévu par l'article 7 de la loi de finances n° 43-10 pour l'année budgétaire 2011 pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à trois millions (3 000 000 ) de dirhams hors taxe sur la valeur ajoutée .

L'IS marocain se caractérise par une multiplicité de taux et par de nombreuses exonérations totales ou partielles, qui peuvent être permanentes ou temporaires, régionales ou sectorielles.

**La taxe professionnelle (TP)** est due par toute personne physique ou morale, de nationalité marocaine ou étrangère, qui exerce une activité professionnelle au Maroc. Elle est établie sur la valeur locative des locaux professionnels et des moyens de production et fait l'objet d'une déclaration spontanée par le contribuable.

**La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** est un impôt indirect de consommation, déclaré et payé à l'Etat par les entreprises mais supporté en dernier ressort par le consommateur final.

Selon l'article 87 du code général des impôts, la taxe sur la valeur ajoutée est une taxe sur le chiffre d'affaires qui s'applique aux opérations de nature industrielle, commerciale, artisanale ou relevant de l'exercice d'une profession libérale, accomplies au Maroc et aux opérations d'importation.

Les activités agricoles sont exclues du champ d'application de la TVA et un nombre important de produits de consommation intérieure sont exonérés. Le taux de droit commun de la TVA est de 20% mais Il existe trois autres taux dits taux réduits de 7%, 10% et 14%. Cette multiplicité de taux et d'exonérations compromet la neutralité et l'efficacité de la TVA.

**La taxe intérieure de consommation (TIC)** s'applique à un nombre restreint de biens de consommation (produits pétroliers, alcool, sodas, tabacs, etc.). Les caractéristiques générales de ces taxes en font un instrument pratique d'adaptation à la Variation des besoins de financement, soit par une augmentation des taux nominaux soit par l'élargissement de la liste des produits soumis à la taxation.

**Les droits de douanes (DD)** sont prélevés sur une marchandise importée lors de son passage à la frontière. Ces droits peuvent être forfaitaires ou représenter un pourcentage du prix. Les éléments d'assiette des droits de douane comprennent : des éléments qualitatifs (l'espèce de marchandise) et des éléments quantitatifs (la valeur de la marchandise et son poids).

le Maroc a signé plusieurs accords commerciaux de démantèlement tarifaire : (i) l'accord de libre échange signé avec l'Union Européenne entré en vigueur en 2000 et qui devait s'étaler sur une période de 12 ans, (ii) l'accord avec les Etats-Unis d'Amérique en 2006 et (iii) l'accord de libre-échange avec la Jordanie, l'Égypte et la Tunisie à l'horizon 2010, appelé la déclaration d'Agadir. Ces accords auraient pour effet d'annuler pratiquement, à terme, les recettes douanières provenant des droits d'importation. En termes de structure, les recettes au titre des droits de douane ont représenté 9,2% des recettes fiscales, en moyenne sur la période 2005-2011, contre 14,2% entre 2001 et 2004. Au titre de l'année 2011, le démantèlement tarifaire s'est traduit par une moins-value de 11,4 milliards de dirhams contre 1,2 milliard en 2001, soit une progression annuelle moyenne de 25%. Par catégorie d'Accords, 69% de ce manque à gagner provient de l'Accord de Libre Echange.

**Les droits d'enregistrement et des timbres (DET) :** l'enregistrement est une formalité à laquelle sont soumis les conventions et les actes sous seing privé ou authentique (notarié, adulaire, hébraïque, judiciaire ou extrajudiciaire) portant sur de nombreuses opérations telles que les mutations (vente, donation ou échange portant sur les immeubles, les meubles, les propriétés commerciales), les baux, les hypothèques, les actifs sociaux. Les taux applicables s'échelonnent, selon la nature de l'acte, de 0,25% à 5% avec là encore de nombreuses exonérations possibles. Des droits fixés (de 100 à 300 dirhams) sont prévus pour certaines catégories d'actes.

## 2- Analyse des recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'Etat représentent près de 72 % de l'ensemble de ses recettes. Elles sont composées d'impôts directs et indirects.

*Tableau1 : Structure des recettes fiscales durant la dernière décennie*

|  | Moyenne<br>2000-2005 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|----------------------|------|------|------|
|  |                      |      |      |      |

|                                |                    |                    |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b><u>IMPÔTS DIRECTS</u></b>   | <b><u>33.1</u></b> | <b><u>71.7</u></b> | <b><u>65</u></b>   | <b><u>69.8</u></b> |
| IR                             | 17.3               | 26.7               | 26.9               | 27.5               |
| IS                             | 14                 | 42.3               | 35.1               | 40.2               |
| TAXE PROFESSIONNELLE           | 0.298              | 0.180              | 0.205              | 0.212              |
| TAXE D'HABITATION              | 0.78               | 0.29               | 0.3                | 0.32               |
| MAJORATIONS                    | 0.458              | 2.3                | 2.6                | 1.7                |
| AUTRES IMPÔTS DIRECTS          | 0.121              | 0.87               | 0.77               | 0.82               |
| <b><u>IMPÔTS INDIRECTS</u></b> | <b><u>33.8</u></b> | <b><u>58.2</u></b> | <b><u>66.8</u></b> | <b><u>72.1</u></b> |
| TVA                            | 18.3               | 38.5               | 45.6               | 50.3               |
| TIC                            | 15.6               | 19.6               | 21.1               | 21.8               |
| DROITS DE DOUANES              | 12                 | 11.8               | 12.2               | 10.2               |
| ENREGISTREMENTS ET TIMBRES     | 5.1                | 9.1                | 10                 | 10.5               |

Source : Rapport économique et financier 2012

## 2.1. Les impôts directs

Les impôts directs se composent de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle et la taxe d'habitation en plus des majorations et d'autres taxes directes. Le tableau ci-dessus concerne les recettes perçues, annuellement, relevant des impôts directs.

**Tableau 2 : Recettes des impôts directs en millions de DH**

| <b>Années</b> | <b>Recettes</b> |
|---------------|-----------------|
| 2000          | 26843           |
| 2001          | 28162           |
| 2002          | 30378           |
| 2003          | 33363           |
| 2004          | 36402           |

|      |       |
|------|-------|
| 2005 | 43460 |
| 2006 | 50639 |
| 2007 | 60308 |
| 2008 | 81593 |
| 2009 | 71580 |
| 2010 | 64420 |

Source : Tableaux de bord des finances publiques de DEPEF

Février 2010 (2000-2008) et rapports économiques et financiers (2009-2010)

Une tendance haussière des recettes relevant des impôts directs a été enregistrée depuis l'année 2000 avec un pic en 2008 enregistrant un taux de croissance de 35.3%. Ce résultat se traduit principalement par le renforcement des recettes au titre de l'IR qui ont atteint 32,9 milliards et surtout, des recettes de l'impôt sur les sociétés (46,5 milliards) suite à l'amélioration des résultats déclarés par les grandes entreprises, aux rentrées exceptionnelles au titre des régularisations et aux efforts de l'Administration fiscale surtout en matière de contrôle.

En 2009, les impôts directs ont connu une chute considérable passant de 81.6milliards de DH en 2008 à 71milliards de DH avec une évolution annuelle négative de (-12.5%) suite au réaménagement des taux et des tranches relevant de l'impôt sur le revenu<sup>2</sup>.

Cette évolution des recettes des impôts directs peut être aussi expliquée par un accroissement du nombre des contribuables relevant de la catégorie de l'impôt direct et principalement l'IS et l'IR comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau3 : Évolution du nombre de contribuables (2000-2010)**

| Années      | IS | IR   | Nombre Total |
|-------------|----|------|--------------|
| <b>2000</b> | 68 | 2371 | 2439         |

<sup>2</sup> Rapport annuel de BAM 2009, Encadré 1.8.1 : « Principales mesures fiscales de la loi de finances 2009 ».

|             |       |        |        |
|-------------|-------|--------|--------|
| <b>2001</b> | 71    | 2425   | 2496   |
| <b>2002</b> | 75.5  | 2556   | 2631.6 |
| <b>2003</b> | 88.4  | 2663   | 2751.4 |
| <b>2004</b> | 81.4  | 2809.5 | 2890.9 |
| <b>2005</b> | 85.8  | 2977.7 | 3063.5 |
| <b>2006</b> | 94.7  | 3194.9 | 3289.6 |
| <b>2007</b> | 107   | 3449.8 | 3556.8 |
| <b>2008</b> | 118.2 | 3825.8 | 3943.9 |
| <b>2009</b> | 155.6 | 3700.9 | 3856.5 |
| <b>2010</b> | 169.6 | 3976.9 | 4146.5 |

Source : Données extraites des rapports d'activité annuels de la DGI (2000-2010)

Le nombre total des contribuables est passé de 2.439.000 en 2000 à 4.146.500 en 2010, soit une croissance de 70% entre 2000 et 2010. La plus importante part relève des contribuables de l'IR.

L'analyse des deux composantes essentielles des impôts directs à savoir l'IS et L'IR donne les interprétations suivantes :

### **Impôt sur les sociétés (IS)**

Au titre de l'exercice 2011, les recettes de l'IS ont totalisé 40,3 milliards de DH, en hausse de 14,6% par rapport à l'exercice 2010, une analyse des recettes fiscales durant la décennie 2001-2011, montre que l'IS est la composante ayant connu la plus forte croissance, sa part est passée de 15,1% en 2001 à 24,7% en 2011 avec des pics atteignant 27,7% en 2008 et 28,1% en 2009 malgré la baisse du taux d'imposition de 35% à 30% en 2008 . Cependant, il est à noter qu'une analyse de la direction des études et des prévisions financières montre que 2%

de la population fiscale soumise à l'IS contribue à raison de 80% des recettes totales de l'IS. Et seulement 10 entreprises de 277 entreprises publiques assurent un peu plus de 10,5 milliards de DH, soit 83% du total versé.

### **Impôt sur le revenu(IR)**

Les recettes de l'IR ont atteint 27,5 milliards de DH en 2011, soit une augmentation de 2,2% par rapport à 2010 mais ces recettes sont toujours caractérisées d'une part, par la prédominance des recettes de l'IR salarial représentant plus de 70% du total des recettes de L'IR. Le revenu professionnel (11% des recettes de l'IR), les revenus et profits fonciers (5,4%), et les revenus et profits des valeurs mobilières (7,5%) et d'autre part, par une disparité des taux d'imposition entre les composantes de l'IR (un taux marginal de 38% pour le revenu salarial et des taux allant de 10% à 20% pour les revenus de valeurs mobilières).

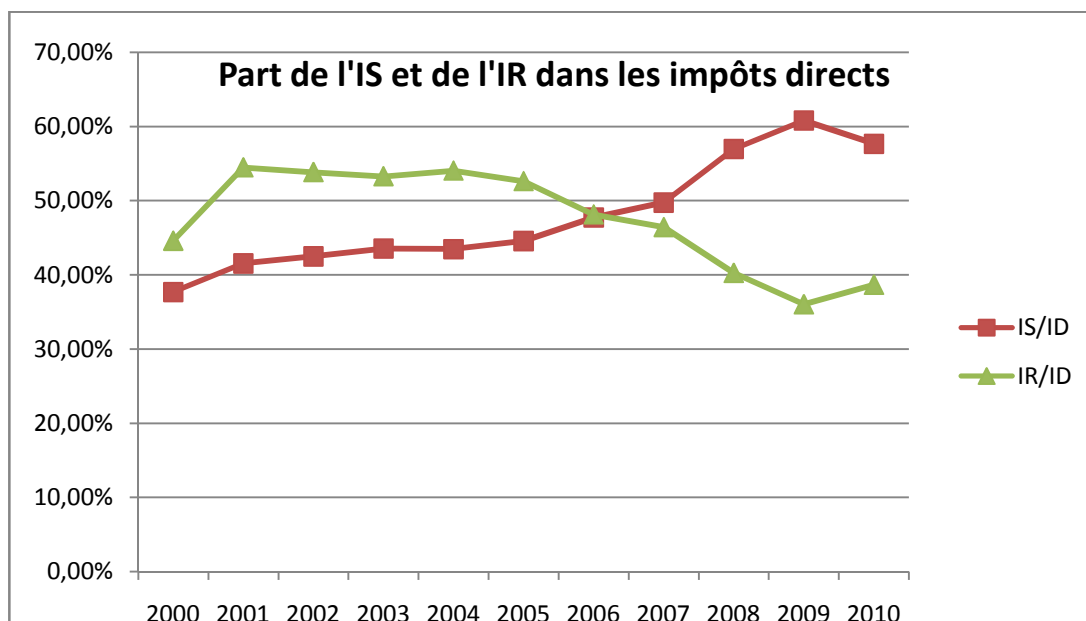
L'analyse de l'évolution conjointe de la part de l'IS et de l'IR dans les recettes fiscales et dans les impôts directs montre l'existence de deux phases distinctes durant la période 2000-2010.

Une première phase 2000 -2006 : où la part de l'IR est supérieure à celle de l'IS expliqué par<sup>3</sup> l'intégration des impôts cédulaires dans l'IR à savoir l'impôt sur les profits immobiliers, l'impôt sur le profit de cession des valeurs mobilières et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières .

Une deuxième phase 2007-2010 où l'IS devient supérieur à l'IR suite à la performance des secteurs porteurs à savoir les télécommunications, Bâtiment et Travaux Publics et secteur financier ainsi que l'augmentation de l'effectif de la population fiscale assujettie à l'IS.

---

<sup>3</sup> Mohammed Nmili, " Structure fiscale et justice sociale ". Annuaire Marocain de la Stratégie et des Relations Internationales (AMSRI), Septembre 2012, pp. 723-724.

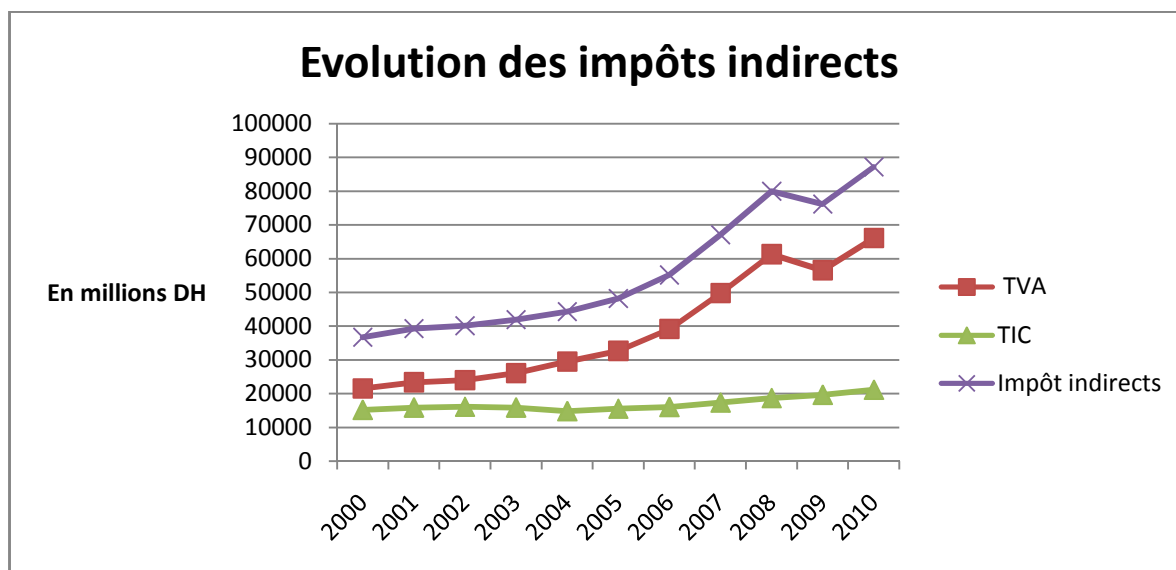


Source : Elaboré à partir des données extraites du tableau de bord des finances publiques et rapports annuels de BAM

## 2.2. Les impôts indirects

Les recettes relevant de l'impôt indirect se composent essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'intérieur et à l'importation ainsi que la taxe intérieure de consommation (TIC).

Les recettes provenant des impôts indirects se sont établies à 93.7 milliards de DH à fin décembre 2011 contre 86.3 milliards de DH un an auparavant, enregistrant ainsi une augmentation de 8,1%. Cette évolution est le résultat de la hausse des recettes de la TVA de 10,2% (TVA à l'importation : +14,8% et TVA intérieure : +3,6%), de la TIC sur les produits énergétiques de 5,2% et de la stagnation de la TIC sur les tabacs manufacturés (-0,1%). Les recettes de la TVA à l'importation sur les produits énergétiques ont augmenté de 32,4% contre 10,4% pour les recettes de la TVA à l'importation sur les autres produits.



Source : Elaboré à partir des données du tableau de bord des finances publiques 2010 (2000-2008) et données des rapports annuels de Bank Al Maghrib (2009-2010)

Une analyse des composantes des impôts indirects a montré qu'avant 2003, la TVA et les taxes intérieures de consommation contribuaient à part égales au produit des impôts indirects mais depuis, les recettes des taxes intérieures de consommation ont connu une quasi-stagnation, par contre, les recettes de la TVA ont connu une nette évolution, due non seulement aux mesures fiscales prises en faveur de la TVA à partir de 2004 (limitation des exonérations et augmentation des taux effectifs) mais aussi à un climat économique favorable qui a abouti à l'amélioration du revenu national brut disponible par tête ce qui a influencé favorablement la consommation des ménages et par conséquent la TVA à l'intérieur. Reste à savoir que la contribution au produit de la TVA connaît une forte concentration<sup>4</sup> donnant lieu en 2009 à une part de 55,6% relevant de quatre principaux secteurs qui sont les BTP, l'agro-industriel, le financier et le secteur des Télécoms. Et la baisse de la contribution de certains secteurs durant la période de 2007-2009 tel que le secteur de l'hôtellerie et la restauration.

<sup>4</sup> Rapport économique et financier PLF 2011. p.167.

Les recettes de la TVA à l'importation ont, elles aussi, connu une augmentation soutenue durant la dernière décennie. Leurs performances sont dues aux exigences du développement du secteur productif national, aux importations énergétiques et à une demande de consommation tournée de plus en plus vers la production étrangère au détriment de la production locale.

Cette hausse des recettes de la TVA a été l'une des politiques des finances publiques visant à renforcer les recettes de fiscalité interne pour compenser la chute des recettes tarifaires. En effet, au titre de l'année 2011, le démantèlement tarifaire s'est traduit par une moins-value de 11,4 milliards de DH contre 1,2 milliards en 2001, soit une progression annuelle moyenne de 25%. Par catégorie d'Accords, 69% de ce manque à gagner provient de l'Accord de Libre Echange avec l'Union Européenne et 19,2% de l'Accord d'Agadir.

Cette situation peut être contestée en matière d'équité puisque la TVA frappe la consommation et ce sont les pauvres qui consacrent presque la totalité de leurs revenus à la consommation, aussi le pouvoir d'achat subit une diminution par cette taxe incorporée dans le prix ce qui pénalise la demande intérieure et influence négativement la croissance économique.

En conclusion, l'analyse de l'évolution des recettes fiscales a révélé :

- Une hausse progressive (à l'exception de 2009) et une croissance à deux chiffres depuis 2005.
- Un grand changement dans la structure des recettes fiscales, les recettes de la fiscalité directe ont commencé à dépasser celles de la fiscalité indirecte depuis 2004 avec un changement de cap en 2009 suite aux baisses des recettes des impôts directs pour les raisons déjà évoquées notamment la baisse des taux.
- Une augmentation considérable du nombre des contribuables avec un certain réajustement de la répartition de la charge fiscale.

- Les recettes fiscales sont de plus en plus liées à l'activité économique : l'élasticité par rapport au PIB a plus que doublé la dernière décennie.
- Les recettes gérées par la Direction Générale des Impôts (DGI) (c'est à dire les recettes de l'IS, de l'IR, de la TVA à l'intérieur et les droits d'enregistrements) ont connu un accroissement de plus de 150% durant la dernière décennie, ce qui a contribué à compenser la baisse des recettes douanières suite au démantèlement tarifaire et la baisse des produits de la privatisation.
- le processus continu des réformes fiscales, l'amélioration de la consommation des ménages (la demande intérieure), l'augmentation des importations, la réforme de l'administration fiscale et la croissance économique sont autant de facteurs qui ont contribué à l'amélioration et à la hausse des recettes fiscales.
- la pression fiscale est supportée par un nombre limité de contribuables, et des secteurs importants bénéficiant de plusieurs incitations ont une faible contribution aux recettes.

La poursuite d'un rythme soutenu d'augmentation des recettes fiscales nécessite une plus grande mobilisation du potentiel fiscal, notamment par la réduction des dépenses fiscales.

### **3- Analyse des dépenses fiscales**

Pour encourager certains secteurs d'activité et y dynamiser l'investissement afin d'assurer la croissance et de créer des emplois, les pouvoirs publics accordent des avantages fiscaux sous forme d'exonération partielle ou totale, d'imposition permanente ou temporaire à taux réduit, d'abattement ou de déductions. Ces encouragements qui sont en fait une dérogation à la norme fiscale, occasionnent un manque à gagner assez conséquent pour les caisses de l'Etat ; c'est ce qu'on appelle les dépenses fiscales.

Le coût d'une dépense fiscale est égal à la différence entre les recettes perçues dans le cadre d'un système fiscal neutre et celles perçues une fois la mesure introduite.

Depuis 2005, la DGI a commencé à publier des rapports estimant les manques à gagner par type d'impôt, par secteur d'activité et par bénéficiaire. L'objectif est de sensibiliser l'opinion publique (notamment les élus) sur un potentiel de ressources qui échappe au budget de l'Etat afin de réagir en faveur de la réduction de ces dépenses.

La vérité est qu'aucune mesure courageuse et effective n'a été prise dans ce sens, vue l'existence de lobbies qui ont tout l'intérêt de garder les choses en statu quo.

En fait, d'après la direction générale des impôts<sup>5</sup>, le montant des dépenses fiscales évaluées en 2011 s'élève à 32.075 millions de DH (pour 271 mesures évaluées sur 399 recensées) contre 29.801 millions de DH en 2010, soit une augmentation de 7,6 %. Leur part représente 18,3 % dans les recettes fiscales contre 17,4 % en 2010. Quant à la part des dépenses fiscales dans le PIB, elle est de 3,9 % en 2010 et 4.1% en 2011. En 2012, ce montant est passé à 36 milliards de DH pour 284 mesures dérogatoires évaluées sur 402 avantages fiscaux ; soit 4.3% du PIB ; si on arrive à évaluer tous les avantages fiscaux, la valeur réelle des dépenses atteindra au moins les 50 milliards de DH. Au lieu donc, que ces mesures soient revues à la baisse à un moment où les finances publiques vivent des moments difficiles, on assiste à une augmentation de ces avantages.

Concernant la part des dépenses fiscales dans les recettes des impôts considérés (IS, IR, TVA et DET), elle est passée de 20,2 % en 2010 à 21,0 %.

En 2011, la TVA se trouve en haut du palier avec 39.6% des dérogations ; soit 115 mesures sur les 284 évaluées en 2012 et pour un montant de 14milliards de DH contre 13.8 en 2011.

En matière d'IS, le montant des dépenses fiscales estimées est de 7.069 millions de DH en 2011. La plupart de ces dépenses bénéficient aux entreprises (8.5milliards de DH dont 4milliards de DH concernent les exportateurs).

---

<sup>5</sup> Ministère des finances, Rapport sur les dépenses fiscales, DGI, 2011.

Les dépenses fiscales estimées au niveau de l'impôt sur le revenu ont atteint le montant de 4.326 millions de DH dont 2.506 millions de DH en faveur des ménages.

Quand aux droits d'enregistrement et de timbre, le montant des dépenses fiscales y afférent est de 5.513 millions de DH, soit 17,2 % de l'ensemble. Elles portent sur les activités immobilières pour 2.782 millions de DH.

Par secteur d'activité, le secteur immobilier totalise un coût pour l'Etat de 6.3milliards de DH en 2012, soit une hausse de 16% par rapport à 2011, suivi de l'agriculture et de la pêche avec un coût de 4.1milliards de DH soit 11.5% de la valeur des dépenses.

En matière d'avantages accordés, les exonérations totales (17.606 millions de DH) représentent 54,9 % du total des mesures évaluées, suivi des réductions de taux à raison de 25,3 % (8.127 millions de DH). En 2011, le nombre de mesures incitatives porte pour 54,9 % sur les activités économiques, pour 41,6 % sur les activités sociales et pour 3,5 % sur les activités culturelles.

Pour des considérations économiques et sociales, on est conscient que toutes ces dépenses fiscales ne peuvent être réduites dans l'immédiat. Mais, elles peuvent certainement être revues, modifiées et réaménagées. En fait, les mesures dérogatoires touchent aussi bien des secteurs bien portants que des produits non considérés comme produit de première nécessité ou produit social. Il y a beaucoup de gains potentiels que l'on pourrait récupérer juste en levant une exonération, en révisant un taux sans pour autant toucher à la dynamique de croissance ou au pouvoir d'achat. Le tout est question d'arbitrage politique et économique.

#### **4- Modélisation en Equilibre Général Calculable**

Nous nous proposons au niveau de ce point d'analyser les répercussions économiques de l'arbitrage fiscal entre les impôts directs et les impôts indirects. Ainsi, nous avons tenté d'apprécier d'abord, s'il est préférable, eu égard aux critères d'allocation de ressources productives et de bien-être collectif, de compenser les pertes de recettes fiscales par l'impôt

sur les biens de consommation (TVA) ou par l'impôt sur le revenu du travail (IR) et l'impôt sur le revenu du capital (IS).

A cet effet, nous construisons un modèle calculable d'équilibre général multisectoriel. L'approche utilisée, et qui nous semble la plus adaptée, est celle basée sur des simulations. Ensuite, le modèle a été calibré sur l'économie marocaine en 2009 avant d'être utilisé à des fins analytiques. Une telle approche, qui s'appuie sur des estimations sectorielles pertinentes, nous a semblé préférable aux études plus classiques en équilibre partiel et aux études économétriques.

#### **4.1. Coûts réels des impôts**

Nous montrons, en ce qui suit, comment les taxes engendrent des distorsions et créent des situations non optimales au sens de Pareto. Dans la littérature économique, les coûts réels des impôts ont fait l'objet d'une double analyse. La première, en équilibre partiel, tend à démontrer la supériorité d'un impôt sur le revenu par rapport à un impôt sur les biens de consommation, et la seconde, en équilibre général, démontre la perte de bien-être relative causée par un impôt sur le revenu.

En équilibre partiel, l'économie de la fiscalité démontre qu'à égalité de prélèvement, l'impôt indirect entraîne une perte de bien-être supérieure à celle de l'impôt direct. Ce qui revient à dire qu'à égalité de réduction du bien-être du contribuable, les recettes fiscales sont plus élevées avec un impôt direct qu'avec un impôt indirect.

On suppose que l'Etat institue une taxe sur les biens de consommation (impôt indirect) pour obtenir un montant donné de recettes fiscales. Soit  $R$ , le revenu initial du consommateur,  $p_x$  est le prix du bien  $X$  et  $p_y$  est le prix du bien  $Y$ .

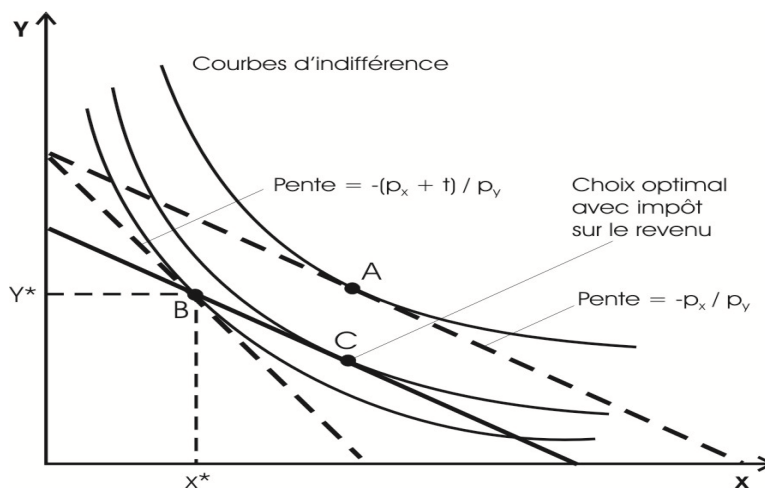
La contrainte budgétaire du consommateur s'écrit comme suit :  $R = Xp_x + Yp_y$ , et le choix optimal se situe au niveau  $A$  (équilibre initial, voir graphique 5.1) Avec l'introduction d'une taxe «  $t$  » sur le bien  $X$ , la contrainte budgétaire s'écrit:  $R = (p_x + t)X + p_yY$ .

L'augmentation du prix de X fait pivoter la droite budgétaire du consommateur dont le nouveau choix s'établit au niveau B (second niveau d'équilibre). Si nous désignons par  $X_2$ , la nouvelle quantité consommée de X, le montant des taxes collectées par l'Etat est de  $t.X_2$ .

Si l'Etat décide de collecter le même niveau de recettes fiscales en imposant le revenu, la contrainte budgétaire devient :  $R - t.X_2 = Xp_x + Yp_y$ .

Cette droite a comme pente  $-p_x/p_y$ , et coupe la courbe d'indifférence précédente au point C. Cela signifie que le consommateur peut atteindre un niveau de satisfaction supérieur (l'équilibre C est préférable à celui réalisé en B en terme de bien-être).

Graphique 4.1. Choix entre un impôt sur le revenu et un impôt sur les biens de consommation (Varian H., 2007)



La supériorité de l'impôt direct sur l'impôt indirect s'explique en équilibre partiel par deux effets contraires : un effet de substitution et un effet de revenu. On peut constater sur le graphique 5.1 que l'impôt sur le revenu engendre un effet de revenu seul, alors que celui appliqué sur les biens de consommation engendre les deux.

Le coût différentiel de l'impôt sur les biens de consommation, par rapport à l'impôt sur le revenu, se mesure donc par l'effet de substitution qui donne naissance à une perte sèche.

Si, en équilibre partiel, la supériorité de l'impôt direct par rapport à l'impôt indirect est démontrée, l'analyse en équilibre général, en revanche, fait apparaître que l'impôt direct génère également une perte sèche. L'évaluation de cet effet tient compte de l'interaction entre les marchés des biens et des services et les marchés du travail. L'impôt direct frappe le revenu, il a des effets sur la consommation d'un bien spécifique qui est le loisir. La décision finale de l'arbitrage pourrait être guidée par une analyse en équilibre général calculable.

## 4.2. Modèle de base

Le modèle utilisé est un modèle d'équilibre général standard, statique et multisectoriel. Il s'inscrit dans la tradition des modèles construits par Shoven et Whalley (1970), Decaluwe et al. (2001). Quatre agents économiques, les consommateurs, les producteurs, les pouvoirs publics et le reste du monde y sont pris en considération.

### 4.2.1. Ménages

Il existe un ménage représentatif dont les décisions de consommation dépendent de son revenu, des prix et de ses préférences. Ces dernières sont exprimées par une fonction d'utilité que nous spécifions comme étant de type Cobb-Douglas. Elle s'écrit de la façon suivante :

$$U_m = \prod_{i=1}^8 x_{im}^{\mu_{im}} \quad (1)$$

avec  $x_{im}$  la quantité du bien composite (panier composé de produits domestiques et de produits importés) demandée par m, le consommateur marocain, et  $\mu$  représentant la part constante du revenu dépensé pour l'acquisition du bien composite i. Bien entendu, nous avons :  $\mu_{im} \geq 0$  et  $\sum_{i=1}^8 \mu_{im} = 1$

On suppose que le consommateur représentatif effectue une différenciation entre les biens. Il les distingue en fonction de leur origine géographique de production. Ainsi, le consommateur marocain considère comme imparfaitement substituables deux biens identiques

intrinsèquement, dès lors que l'un est produit au Maroc et l'autre à l'étranger<sup>6</sup>. La fonction de demande du ménage représentatif s'écrit comme suit, sous forme d'une fonction CES.

$$x_{im} = \left[ \beta_{imm}^{\frac{1}{\sigma_i}} x_{imm}^{\frac{\sigma_i-1}{\sigma_i}} + (1 - \beta_{irm})^{\frac{1}{\sigma_i}} x_{irm}^{\frac{\sigma_i-1}{\sigma_i}} \right] \quad (2)$$

où  $\sigma_{im}$  est l'élasticité de substitution entre les biens d'un même type,  $\beta_{irm}$  désigne le paramètre de préférence pour les biens.  $x_{imm}$  et  $x_{irm}$  représentent, respectivement, les quantités demandées par le consommateur représentatif marocain du bien  $i$  produit au Maroc et dans le reste du monde.

La fonction de « sous-utilité », ci-dessous, (équation (3)) peut s'interpréter comme un agrégat auquel doit correspondre l'indice des prix suivant :

$$p_{im} = \left[ \beta_{imm} p_{imm}^{1-\sigma_i} + (1 - \beta_{irm}) p_{irm}^{1-\sigma_i} \right]^{\frac{1}{1-\sigma_i}} \quad (3)$$

où  $p_{imm}$  et  $p_{iem}$  sont respectivement le prix payé par le consommateur marocain pour l'acquisition du bien produit au Maroc et dans le reste du monde. Le prix payé pour le bien d'importation comprend, en plus du prix producteur,  $q_{ihk}$ , une part relative aux barrières douanières et une autre à la TVA. Ainsi, nous avons la relation suivante entre les deux prix :

avec  $\tau_{ihk}$  la valeur ajoutée et  $e_{ihk}$  le taux de change nominal fixe entre le Dirham et l'Euro.

$$p_{imm} = q_{imm} (1 + \tau_i^{va}) \quad \text{et} \quad p_{ikm} = q_{ikm} e_{ikm} (1 + \tau_{ihk}) (1 + \tau_i^{va}) \quad \text{tax} \quad (4)$$

Le ménage représentatif marocain détermine les quantités à consommer de chaque bien en maximisant son utilité sous sa contrainte budgétaire qui n'est autre que la somme des dépenses liées à l'achat de tous les biens provenant des deux régions (Maroc et reste du monde notées m

<sup>6</sup> Cette hypothèse est connue sous le nom d'hypothèse d'Armington (Voir Armington (1969)). Elle permet de tenir compte de la différence des prix entre biens identiques mais produits localement ou importés.

et  $r$  avec  $M = \{m, r\}$ ). Une telle dépense totale ne doit pas dépasser les ressources du ménage,  $W$ . La contrainte prend alors la forme suivante :

$$\sum_{k \in M} p_{ikm} x_{ikm} \leq W \quad (5)$$

Le revenu des ménages est constitué d'une part constante  $\lambda^m$  du revenu du capital, du revenu des salaires, des transferts des entreprises  $T^E$  et des transferts reçus du reste du monde  $T^r$ . En définitive, nous avons :

$$W = \lambda^m \sum r_i K_i + w \sum L_i + T^E + T^r \quad (6)$$

L'autre partie du revenu est consacrée à des transferts au reste du monde  $TRM^v$  et à l'épargne  $E$ .

$$E = W^m (1 - \tau^{dm}) - \sum_{k \in M} p_{ikm} x_{ikm} - I \quad (7)$$

Dans cette dernière équation,  $\tau^d$  est le taux d'imposition du revenu des ménages.

La détermination du vecteur optimal des consommations s'effectue en deux étapes. Tout d'abord, le consommateur représentatif répartit son revenu  $W$  en achat des différents types de biens en leur consacrant une part fixe  $\mu_{im}$ . On a donc :

$$x_{im} p_{im} = \mu_{im} W^m \quad (8)$$

Ensuite, il répartit ses dépenses entre produits domestiques et produits importés pour les secteurs. En définitive, les consommations finales sont données par :

$$x_{imk} = \beta_{imk} \left( \frac{p_{im}}{p_{imk}} \right)^{\sigma_{im}} x_{im} \quad (9)$$

Une telle relation signifie que la quantité demandée au Maroc du bien  $i$ , produit soit au Maroc soit à l'étranger, est une fonction croissante de la taille du panier composite  $x_{im}$  et de la préférence que lui accorde le consommateur. Par ailleurs, elle est une fonction décroissante de son prix,  $p_{imk}$ .

#### 4.2.2. Entreprises

Pour chacun des huit secteurs agrégés de l'économie marocaine, indicés par  $i$ , le comportement des entreprises est résumé par celui d'une firme représentative. Chacune utilise une technologie à rendements constants et opère en concurrence parfaite. La production  $Y_i$ , du secteur  $i$  est une combinaison, dans des proportions fixes, de la valeur ajoutée et des consommations intermédiaires. On spécifie donc une fonction de production de type Leontief.

$$Y_i = \min \left[ \frac{CI_i}{oi_i}, \frac{V_i}{v_i} \right] \quad (10)$$

Où  $CI_i$  est la consommation intermédiaire totale du secteur  $i$  et  $V_i$  la valeur ajoutée de ce même secteur. Les paramètres  $oi_i$  et  $v_i$  sont les coefficients techniques de la fonction de Leontief. Ils représentent respectivement les quantités de bien intermédiaire et de valeur ajoutée nécessaires à la production d'une unité d'output du bien  $i$ . Bien entendu,  $0 < oi_i < 1$ ,  $0 < v_i < 1$  et  $v_i + oi_i = 1$ .

Pour tenir compte de l'effet de la fiscalité sur le marché du travail, nous avons considéré deux facteurs de production primaires : le capital et le travail. De même, la valeur ajoutée est modélisée sous forme d'une fonction du capital spécifique  $K_i$  et du travail  $L_i$  à l'aide d'une fonction de type Cobb-Douglas.

$$V_i = A_i K_i^{\alpha_i} L_i^{1-\alpha_i} \quad (11)$$

$A_i$  est un paramètre d'échelle spécifique au secteur  $i$  et  $\alpha_i$  la part des revenus du facteur capital dans la valeur ajoutée du bien  $i$ .

$$Y_i = A_i \left[ \alpha_i x_{mr}^{\frac{\varepsilon-1}{\varepsilon}} + (1-\alpha_i) x_{mm}^{\frac{\varepsilon-1}{\varepsilon}} \right]^{\frac{\varepsilon}{\varepsilon-1}} \quad (12)$$

où  $A_i$  est un paramètre d'échelle,  $\alpha_i$  un paramètre distributif et  $\varepsilon$  l'élasticité de transformation.

Le producteur  $i$  peut affecter sa production  $Y_i$  en proportion variable, de manière à maximiser son profit, entre des ventes à l'exportation  $x_{mr}$  et des ventes locales  $x_{mm}$ . La part des exportations est donnée par :

$$x_{mr} = \alpha_i \left( \frac{q_{rm}}{q_{mm}} \right)^\varepsilon x_m \quad (13)$$

### 4.2.3. Pouvoirs publics

Le comportement des pouvoirs publics n'est pas explicitement modélisé<sup>7</sup>. L'Etat se contente de lever quatre types d'impôts : la TVA, l'impôt sur le revenu des entreprises, l'impôt sur le revenu des ménages et les droits de douane.

Le produit des impôts sert à financer les différentes catégories des dépenses courantes, des dépenses d'investissement et des transferts aux différents agents.

Les recettes de l'Etat<sup>8</sup> sont composées des revenus de la taxation indirecte :

$$RTI = \sum_i \tau_i^{va} [q_{imm} x_{imm} + (1 + \tau_{ihk}) e q_{irm} x_{irm}] \quad (14)$$

des recettes liées aux droits de douane :

$$RDD = \sum_i \tau_{ihk} e q_{irm} x_{irm} \quad (15)$$

et des recettes liées aux impôts directs sur les ménages et les entreprises :

$$RTD = \tau^{dm} W^m + \tau^{de} W^e \quad (16)$$

## 5. Calibrage, scénarios et résultats des simulations

<sup>7</sup> Dans le sens où les pouvoirs publics ne présentent pas un comportement optimisateur.

<sup>8</sup> Les droits d'enregistrement et de timbre sont répartis au niveau de la matrice de comptabilité sociale à part égale entre les ménages et les entreprises.

Le cadre comptable du modèle est fourni par la matrice de comptabilité sociale de l'économie marocaine construite à partir des données du TES de 2009, publié par le Haut Commissariat. Par souci de brièveté, nous ne décrivons pas l'ensemble des opérations réalisées à partir du TES et d'autres données macro-économiques pour construire la matrice. En dehors des paramètres liés au système fiscal, tous les autres paramètres sont calibrés de façon standard<sup>9</sup>.

Quatre principaux scénarios ont été envisagés. Le premier scénario considère une taxation par la TVA à taux uniforme entre l'ensemble des secteurs et la compensation des pertes qui en découle par la TVA. Le second reprend ce scénario en simulant, en plus, un élargissement de l'assiette fiscale de la TVA de 10%. Le troisième scénario considère un relèvement des taux de l'IR et de l'IS. Le dernier scénario reprend le troisième en simulant, en plus, un élargissement de l'assiette fiscale de l'IR et de l'IS de 10%.

Le modèle étant basé sur la statique comparative, il est possible de comparer les répercussions économiques engendrées par les quatre simulations. Pour apprécier le gain ou la perte de bien-être collectif, on utilise un indicateur de variation équivalente au sens de Hicks (VEH)<sup>10</sup>. Ainsi, un gain (perte) de bien-être suppose une variation équivalente positive (négative).

Les résultats de la première simulation montrent qu'à taux effectifs de l'IR et de l'IS constants, toute augmentation de la TVA uniforme devrait augmenter de façon endogène de 5%. Plusieurs secteurs demeurent relativement compétitifs et capables de dégager de fortes valeurs ajoutées. Il s'agit du secteur agricole, de l'industrie extractive, des constructions, de l'hôtellerie et restauration et des services marchands. D'autres secteurs, moins compétitifs, perdent des valeurs ajoutées comme les industries manufacturières, le pétrole et l'énergie.

En outre, nous assistons à une légère baisse du taux de salaire uniforme à l'ensemble des secteurs, parce que les baisses des valeurs ajoutées créées dans les secteurs perdants du travail (les industries manufacturières, le pétrole et énergie) l'ont emporté sur les hausses des valeurs

---

<sup>9</sup> Voir Décaluwe et al. (2001).

<sup>10</sup> Pour plus de détails sur ce point, voir Shoven et Whalley (1984) ainsi que Varian (1997).

ajoutées créées dans les secteurs qui en sont gagnants (secteur agricole, industrie extractive, les constructions, l'hôtellerie et restauration et les services marchands). Suite à la baisse du taux de salaire uniforme, le bien-être des ménages a enregistré une perte « d'utilité » confirmée par une variation équivalente négative de 0,25% du PIB. La seconde simulation porte sur l'élargissement de l'assiette de la TVA de 10% et permet de constater que les résultats en termes de bien-être sont meilleurs. Les ménages perdent seulement l'équivalent de 0,15% du PIB de l'année de base. Dans un tel cas, le taux uniforme de TVA devrait augmenter de 3,5%.

Les résultats de la troisième simulation montrent qu'à taux effectifs de TVA constants permet de constater que les taux de l'IR et de l'IS devrait augmenter de façon endogène de 6%. Plusieurs secteurs demeurent relativement compétitifs et capables de dégager de fortes valeurs ajoutées. Il s'agit, du secteur agricole, de l'industrie extractive, des constructions, de l'hôtellerie et restauration et des services marchands. D'autres secteurs demeurent moins compétitifs comme les industries manufacturières, le pétrole et l'énergie.

En outre, nous assistons à une légère baisse des taux de salaire uniforme à l'ensemble des secteurs, parce que les baisses des valeurs ajoutées créées dans les secteurs perdants du travail (les industries manufacturières, le pétrole et énergie) l'ont emporté sur les hausses des valeurs ajoutées créées dans les secteurs qui en sont gagnants (secteur agricole, industrie extractive, les constructions, l'hôtellerie et restauration et les services marchands). Suite à la baisse du taux de salaire uniforme, le bien-être des ménages a enregistré une perte « d'utilité » confirmée par une variation équivalente négative de 0,37% du PIB de 2005.

La dernière simulation consiste en la simulation d'un élargissement des assiettes de l'IR et de l'IS de 10%. Les pertes de bien-être sont moindres qu'en troisième simulation de 0,29% du PIB.

Nous estimons que l'institution d'un taux uniforme nominal modéré aux alentours de 18,5% serait, incontestablement, le meilleur choix pour optimiser les performances de la TVA. Si

l'élargissement de l'assiette fiscale de cet impôt est possible, le taux uniforme de 16,5% est suffisant pour compenser les pertes de recettes douanières.

Enfin, cette analyse est une contribution à l'évaluation de l'impact du démantèlement tarifaire sur la structure des taux de la TVA, de l'IR et de l'IS avec et sans élargissement de leurs assiettes fiscales respectives. Le contexte étant marqué par le démantèlement tarifaire et par l'extinction des recettes de privatisation. Les principaux résultats obtenus consistent en la perte de compétitivité dans les secteurs dont la demande d'emploi augmente, notamment le secteur agricole, l'industrie extractive, les constructions, l'hôtellerie et la restauration et les services marchands, et une perte d'emplois dans les secteurs des industries manufacturières et le pétrole et énergie. Le bien-être des ménages dans les quatre simulations se dégrade suite à la baisse des taux de salaire uniforme à l'ensemble des secteurs mais à des amplitudes différentes. Cependant, cette dégradation est moindre lorsque les pertes de recettes douanières sont compensées par la TVA, encore moindre lorsqu'il est possible d'élargir l'assiette fiscale de cet impôt. Un système de TVA à taux uniforme nominal de 18,5% serait encore plus préférable.

Cependant, le modèle élaboré pourrait capter les effets de la redistribution et des inégalités de revenus en distinguant entre des classes de ménages pauvres, moyens et riches. En plus, ce modèle étant statique, il ne permet pas de prendre en compte les effets dynamiques de l'ouverture commerciale.

### **Secteurs et variables considérées**

#### *Les secteurs retenus*

| <b>Code</b> | <b>Secteurs</b>      |
|-------------|----------------------|
| AGR         | Agriculture et Pêche |
| EXT         | Extraction           |
| IND         | Industrie            |

|       |                        |
|-------|------------------------|
| PETR  | Pétrole et énergie     |
| CONST | Construction           |
| HOTR  | Hôtels et restauration |
| SM    | Services marchands     |
| SNM   | Services non marchands |

tva : taux effectifs de TVA ;

RM : Revenu des ménages ;

RE : revenu des entreprises ;

RG : revenu de l'Etat ;

SM : épargne des ménages ;

SE : épargne des entreprises ;

SG : épargne de l'Etat ;

VEH : variation équivalente.

W : taux de salaire uniforme ;

PVAi : prix de la valeur ajoutée du secteur i ;

Vi : valeurs ajoutée par secteur i ;

Yi : production du secteur i ;

Li : demande de travail par secteur ;

Pi : prix composite du bien i.

## Résultats des simulations

### *Libéralisation commerciale et variation des prix*

| Variables | Base  | Sim 1 (%) | Sim 2 (%) | Sim 3 (%) | Sim 4 (%) |
|-----------|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| W         | 1,000 | -1,125    | -0,175    | -1,025    | -0,015    |
| PVA agr   | 1,000 | +2,560    | +1,520    | +2,760    | +1,770    |
| PVA ext   | 1,000 | +4,589    | +3,549    | +4,789    | +3,749    |

|           |       |        |        |        |        |
|-----------|-------|--------|--------|--------|--------|
| PVA ind   | 1,000 | -4,674 | -3,634 | -4,874 | -3,864 |
| PVA petr  | 1,000 | -6,256 | -5,266 | -6,450 | -5,452 |
| PVA const | 1,000 | +2,548 | +1,549 | +2,740 | +1,760 |
| PVA hotr  | 1,000 | +5,364 | +4,324 | +5,565 | +4,564 |
| PVA sm    | 1,000 | +5,320 | +4,340 | +5,521 | +4,526 |
| P agr     | 1,028 | +2,256 | +1,276 | +2,452 | +1,432 |
| P ext     | 1,088 | +2,568 | +1,538 | +2,761 | +1,711 |
| P ind     | 1,072 | -2,684 | -1,614 | -2,884 | -1,824 |
| P petr    | 1,140 | -5,642 | -4,632 | -5,842 | -4,842 |
| P const   | 1,109 | +2,522 | +1,592 | +2,721 | +1,731 |
| P hotr    | 1,048 | +3,589 | +2,549 | +3,787 | +2,767 |
| P sm      | 1,058 | +2,567 | +1,507 | +2,768 | +1,869 |

*Démantèlement tarifaire et productions*

| <b>Variables</b> | <b>Base</b> | <b>Sim 1 (%)</b> | <b>Sim 2 (%)</b> | <b>Sim 3 (%)</b> | <b>Sim 4 (%)</b> |
|------------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Y agr            | 86 389,900  | +2,686           | +1,676           | +2,887           | +1,886           |
| Y ext            | 11 632,760  | +2,295           | +1,285           | +2,496           | +1,494           |
| Y ind            | 212 797,38  | -4,201           | -3,261           | -4,402           | -3,403           |
| Y petr           | 36 972,870  | -1,862           | -0,822           | -2,067           | -1,065           |

|         |            |        |        |        |        |
|---------|------------|--------|--------|--------|--------|
| Y const | 47 702,070 | +1,500 | +0,530 | +1,701 | +0,705 |
| Y hotr  | 14 817,430 | +4,800 | +3,809 | +5,105 | +4,105 |
| Y sm    | 173 030,37 | +1,511 | +0,517 | +1,717 | +0,717 |

*Libéralisation commerciale et ajustement du travail*

| <b>Variables</b> | <b>Base</b> | <b>Sim 1 (%)</b> | <b>Sim 2 (%)</b> | <b>Sim 3 (%)</b> | <b>Sim 4 (%)</b> |
|------------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| L agr            | 3 166,000   | +5,825           | +4,865           | +6,024           | +5,024           |
| L ext            | 2 735,000   | +9,415           | +8,475           | +9,614           | +8,616           |
| L ind            | 22 071,000  | -6,904           | -5,924           | -7,106           | -6,146           |
| L petr           | 3 427,000   | -4,759           | -3,769           | -4,958           | -3,988           |
| L const          | 5 318,000   | --               | --               | --               | --               |
| L hotr           | 1 578,000   | +2,232           | +1,272           | +2,431           | +1,451           |
| L sm             | 25 235,000  | +3,800           | +2,860           | +4,001           | +3,201           |

*Démantèlement tarifaire et taux d'imposition effectifs de TVA*

| <b>Variables</b> | <b>Base</b> | <b>Sim 1 (%)</b> | <b>Sim 2 (%)</b> | <b>Sim 3 (%)</b> | <b>Sim 4 (%)</b> |
|------------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| ttva agr         | 4,6%        | 09,6%            | 08,7%            | 18,50%           | 16,50%           |
| ttva ext         | 3,8%        | 07,8%            | 06,2%            | 18,50%           | 16,50%           |
| ttva ind         | 10,3%       | 08,3%            | 07,6%            | 18,50%           | 16,50%           |

|            |       |       |       |        |        |
|------------|-------|-------|-------|--------|--------|
| ttva petr  | 25,7% | 16,7% | 15,6% | 18,50% | 16,50% |
| ttva const | 10,7% | 18,7% | 17,1% | 18,50% | 16,50% |
| ttva hotr  | 06,3% | 19,3% | 18,3% | 18,50% | 16,50% |
| ttva sm    | 21,7% | 19,7% | 18,6% | 18,50% | 16,50% |

*Libéralisation commerciale et revenus*

| <b>Variables</b> | <b>Base</b> | <b>Sim 1 (%)</b> | <b>Sim 2 (%)</b> | <b>Sim 3 (%)</b> | <b>Sim 4 (%)</b> |
|------------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| RG               | 105 782,000 | 0,000            | 0,000            | 0,000            | 0,000            |
| RE               | 137 469,590 | 0,053            | 1,078            | 0,053            | 0,053            |
| RM               | 311 519,600 | 0,026            | 1,033            | 0,022            | 0,022            |
| SG               | 1 594,000   | 2,532            | 3,525            | 2,532            | 2,532            |
| SE               | 51 017,100  | 0,005            | 1,256            | 0,005            | 0,005            |
| SM               | 30 540,000  | -0,147           | -1,1324          | -0,147           | -0,147           |
| VEH/PIB          | 0,000       | -0,256           | -0,156           | -0,371           | -0,296           |

## Références bibliographiques

Bensouda N. (2009). *La politique fiscale : quels ajustements face à la crise*, Colloque international sur les finances publiques au Maroc et en France, le 12 et 13 septembre 2009.

Bouzahzah M. (2000). *Développements de la modélisation d'équilibre général calculable*, Thèse de Doctorat, Université de Lille 2.

Bank Al Maghrib (2009/2010). Rapports annuels de Bank Al Maghrib.

Karim, M. (1999). *Fiscalité indirecte, allocation des ressources productives et bien-être collectif au Maroc*. Doctorat du troisième cycle, Université Mohammed – V, Rabat (préparée dans le cadre du projet de recherche en partenariat avec l'Université de Montréal et de Laval financé par l'ACDI).

Karim, M. (2006). *Management des finances publiques au Maroc. Contexte actuel et évaluation*, Edition du CNRST.

Karim, M. (2010). *Viabilité des finances publiques marocaines*, Edition l'Harmattan, France.

Karim, M. (2013). *Taxation of Moroccan agriculture. An analysis using a Dynamic CGE Model*, International EcoMod Conference, Prague July 2013.

Marouani, M. A. (2004). *Effets de l'accord d'association avec l'Union Européenne et du démantèlement de l'accord multifibre sur l'emploi en Tunisie : une analyse en équilibre général intertemporel*, Document de travail, Dial.

Martin, M. C., M. Souissi, B. Decaluwe, (1993). *Modèle 3 - modèle réel d'une économie ouverte avec gouvernement'' in PARADI (Programme d'analyses et de recherches économiques appliqués au développement international, Vol 2.*

Ministère de l'Economie et des Finances, (2012). Code général des impôts.

Ministère des Finances, (2011). Rapport sur les dépenses fiscales, Direction Générale des Impôts (DGI).

Ministère de l'Economie et des Finances, (2009 / 2012). Rapports économiques et financiers.

Ministère de l'Economie et des Finances, (2011). Lois de Finances. p.167.

Ministère de l'Economie et des Finances, (2000 / 2010). Rapports d'activité annuels de la Direction Générale des impôts (DGI).

Ministère de l'Economie et des Finances (2013), *Assises nationales sur la fiscalité au Maroc*, Al Maliya, n° 24.

Nmili, M., (2012). *Structure fiscale et justice sociale*. Annuaire Marocain de la Stratégie et des Relations Internationales (AMSRI), Septembre 2012, pp. 723-724.

Shoven J. B. et J. Whalley (1984). *Applied General Equilibrium Models of Taxation and International Trade : an Introduction and a Survey*, Journal of Economic Litterature, 22, pp. 1007-1051.